

## LA LOGIQUE PARTENARIALE : UNE CLÉ POUR ANCRER L'ACTION TERRITORIALE D'UN SPSTI



**Dr Françoise DUCROT** – Médecin du travail et Adjointe à la Directrice générale en charge des partenariats – SSTRN – Nantes

### Introduction / Objectifs :

Régulièrement, le SSTRN est sollicité pour intervenir lors d'évènements extérieurs afin de promouvoir ses missions, rappeler le rôle pivot du médecin du travail et expliquer les enjeux de la Santé au travail.

Afin de répondre à ces besoins, le SSTRN a décidé d'aller plus loin et de lancer une réflexion relative au développement de partenariats. Celle-ci est maintenant l'un des quatre enjeux du projet de Service 2022-2026 intitulé « *Positionnement territorial et partenarial en santé et Santé au travail* ».

En effet, à l'aune de la réforme, des évolutions du système de santé et de la stratégie nationale de santé, le SSTRN se rapproche pas à pas d'autres acteurs afin de poursuivre ses missions dont une nouvelle articulant Santé Publique - Santé Travail.

Cette présentation expose cette logique partenariale sous forme de cartographie qui répond aux objectifs suivants : intensifier la prévention en Santé au travail, promouvoir la santé, mutualiser des actions et développer un partenariat d'expertise.

### Méthodologie :

Au SSTRN, le mode projet est bien développé y compris la méthode Agile centrée sur le besoin de ses adhérents.

L'identification, le référencement et la priorisation de futurs partenaires sont réalisés à partir de l'analyse de la typologie des adhérents, du recensement des partenaires locaux potentiels ainsi que des remontées des équipes Santé-Travail et des groupes de travail.

En septembre 2020, à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle organisation au sein du SSTRN, la création d'une direction dédiée a été la première action concrète donnant des moyens et de la visibilité.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un effet catalyseur et a favorisé la mise en place d'actions de prévention d'envergure différentes (webinaires coanimés avec le GNI, le MEDEF, la CPME ou encore PRÉSANSE PDL ; centre de vaccination Covid avec l'ARS et la MTPL en 2021). Par la même occasion, cette période a permis de développer pleinement l'expérience de littératie en santé des équipes.

Concernant la priorité donnée aux actions et vu la détérioration globale de la santé mentale, corroborée au sein du Service par le nombre de demandes de consultations de psychologues prescrites par les médecins du travail, la mise en place de partenariats spécifiques s'est imposée rapidement.

D'une part, l'unité de prévention suicide du secteur a été sollicitée pour développer auprès des professionnels de santé du SSTRN, une formation sur le repérage de la crise suicidaire. En complément, des procédures dédiées, validées par le partenaire, ont été partagées au sein du réseau PRÉSANSE Pays-de-la-Loire (PDL) et la coanimation d'un atelier dédié est au programme des journées SMSTO 2022.

D'autre part, l'association 60 000 Rebonds a sensibilisé les médecins du travail aux RPS spécifiques du dirigeant dont le risque suicidaire lors de la période de liquidation judiciaire de son entreprise.

Plus récemment, l'appropriation de la réforme notamment l'articulation Santé Publique - Santé Travail a permis de se rapprocher d'autres acteurs. Ainsi, concernant la prévention du cancer et des maladies cardio-neurovasculaires, des partenariats sont en cours d'élaboration ou de renouvellement avec la Ligue contre le cancer (LCC), le Centre Régional de Coordination du Dépistage du Cancer (CRCDC) et un nutritionniste.

Concernant la santé mentale, un partenariat avec CLUBHOUSE a pour but de promouvoir le rôle du médecin du travail et de faciliter le retour au travail des personnes atteintes de troubles psychiques.

De même, pour les dirigeants, la mise en relation avec l'Observatoire AMAROK de Montpellier est un projet en devenir. Enfin, la prise en compte des problématiques liées au vieillissement est l'occasion de créer des passerelles avec le centre de prévention AGIRC ARRCO de Nantes.

De la même manière, et fort de l'expérience du référent Covid, la promotion du salarié désigné compétent (article L. 4644-1 du Code du travail) auprès des adhérents est devenue en 2021 un projet régional via un groupe de travail issu de la commission pluri-régionale de PRÉSANSE PDL.

Par ailleurs, d'autres collaborations favorisent le partenariat d'expertise et la promotion de la Santé au travail à travers les axes suivants : l'évènementiel (Barreau de Nantes, Plan territorial de santé mentale ou PTSM, Plan régional de prévention des addictions ou PRPA, Faculté de droit, ...), l'enseignement (Université d'Angers, Institut de formation en soins infirmiers ou IFSI) et la recherche.

A plus long terme, d'autres acteurs de prévention notamment les centres de rééducation, le CHU et autres établissements de soins privés, les communautés professionnelles territoriales de santé, seront approchés pour faciliter, par exemple, le retour au travail après des pathologies chroniques en faisant notamment la promotion des visites de pré-reprise et reprise.

Enfin, l'utilisation d'une carte mentale complète la gamme d'outils de suivi et permet de partager une vision globale des partenaires actifs.

## Résultats obtenus :

Concernant la prévention en Santé au travail, si les webinaires réalisés avec d'autres acteurs ont permis de sensibiliser quelques centaines d'adhérents, la participation régulière à des événements réunissant environ 250 personnes en moyenne (Faculté de droit-Université Nantes, Barreau de Nantes, Société de Médecine et Santé au Travail de l'Ouest, ...) améliore la visibilité des parties prenantes sur le territoire.

Pareillement, l'animation régulière d'ateliers (Clubhouse, Association Ma Parenthèse) dont le but est de faciliter le retour au travail a permis d'aller vers une cinquantaine de travailleurs en fragilité dont certains ont devancé leur visite de pré-reprise.

Par ailleurs, la formation de 73 professionnels au repérage de la crise suicidaire au sein du SSTRN, la diffusion de deux procédures dédiées dans les SPSTI PDL et la coanimation d'un atelier aux journées SMSTO permettent de développer le réseau de sentinelles actuel.

A l'avenir, d'autres collaborations en cours de mise en œuvre avec les acteurs du tissu économique (branches professionnelles, médias spécialisés, ...) renforceront l'accompagnement des entreprises et la coordination des acteurs de prévention du territoire.

Concernant la santé publique, l'expérience du centre de vaccination avec l'ARS, ouvert en population générale, est la réussite partenariale de 2021 avec près de 40 000 injections du vaccin PFIZER.

De plus, le rapprochement d'acteurs dédiés à la lutte contre le cancer va se concrétiser par des conventions. Ainsi, dès cet automne, la LCC deviendra partenaire du SSTRN et tiendra un stand aux journées SMSTO avant d'intervenir avec les équipes Santé-Travail dans les entreprises.

De la même façon, un colloque est prévu le 18 novembre 2022 dans le cadre du PTSM sur la thématique suivante : « *Entreprises et les troubles psychiques : les conditions de la réussite* ».

De même, des projets sont en cours de préparation avec le CRCDC et le centre de prévention de l'AGIRC ARRCO. Le premier a pour but de permettre aux professionnels de santé de participer à court terme aux dépistages organisés grâce à l'accès au site d'éligibilité dédié. La finalité du second est de construire des passerelles à des moments clés tels que les visites de mi-carrière et de fin de carrière pour prévenir les problématiques relatives au vieillissement des salariés.

Concernant la mutualisation des actions avec d'autres SPSTI de la région, un groupe issu de la commission pluridisciplinaire régional, réfléchit désormais à un accompagnement harmonisé des salariés désignés compétents, véritables relais dans l'entreprise pour participer à la prévention des risques et la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé en partenariat avec les SPSTI.

Concernant le partenariat d'expertise, une approche du monde de l'enseignement se développe pour apporter notre contribution à rendre compréhensible l'approche préventive. Ainsi, lors de l'année universitaire 2021/2022, la participation de 5 professionnels du SSTRN au parcours de formation des internes en médecine du travail et des collaborateurs médecins a permis de sensibiliser près de 80 étudiants issus du Grand-Ouest sur des thématiques variées (management, mode projet, PDP, épidémiologie, cas pratiques). De même, en plus des internes en médecine, le SSTRN accueillera pour la première fois 2 étudiants en soins infirmiers en octobre 2022 en partenariat avec 2 IFSI du territoire.

Concernant la recherche, un projet est prévu avec l'équipe Ester de l'Institut de recherche en Santé, Environnement et Travail de l'INSERM à Angers. Il s'agit d'une action recherche où la contribution du SSTRN au projet global serait d'une part de promouvoir la charte cancer auprès des employeurs et d'autre part de favoriser la coordination entre professionnels de santé (médecins du travail, oncologues, ...).

## Discussion des résultats / Conclusion :

Grâce à des partenariats ciblés, le SSTRN développe des liens, des compétences et des actions qui améliorent la compréhension de ses missions et permettent une diffusion harmonisée, cohérente et durable des messages. Ces derniers sont relatifs à la prévention en Santé au travail et à la promotion de la santé afin que chacun puisse adopter des comportements permettant de rester en bonne santé tout au long de sa vie notamment professionnelle.

Cette synergie contribue à la culture de prévention en développant notamment la prévention primaire et secondaire. Elle renforce aussi le positionnement territorial du SSTRN, dont la visibilité est augmentée. Enfin, ces nouvelles collaborations renforcent la performance des parties prenantes qu'il restera à évaluer à l'aide d'indicateurs fixés au préalable par celles-ci.



Pour contacter l'auteur de cette communication : [francoise.ducrot@sstrn.fr](mailto:francoise.ducrot@sstrn.fr)